

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**LUNEVILLE – 4 rue Antoine Lavoisier- Développement économique – F
F09FC40...**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du bien situé au 4, rue Antoine Lavoisier à Lunéville en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 6 ha 97 a 99 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 800 300 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

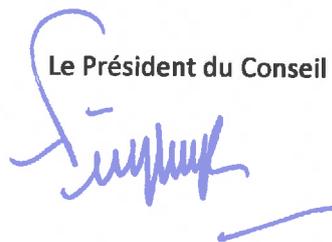
VU ET APPROUVE
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER